

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE OLYMPEA POLE STUDIO

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les modalités d'inscription, de réservation, d'abonnement et de participation aux activités proposées par OLYMPEA POLE STUDIO, situé au 16 rue des Lombards, 27000 Évreux.

Toute réservation ou souscription implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Article 2 – Activités proposées

OLYMPEA POLE STUDIO propose notamment :

- des cours de pole dance,
- des cours aériens,
- des cours de pilates,
- des cours de souplesse,
- des cours enfants,
- des entraînements libres,
- des stages et événements ponctuels.

Les activités sont accessibles selon les conditions d'âge, de niveau et de santé physique adaptées à chaque discipline.

Article 3 – Réservation et paiement

Les réservations s'effectuent exclusivement via l'application de réservation utilisée par le studio.

Toute réservation est considérée comme ferme après validation du paiement.

Le studio se réserve le droit de refuser l'accès à un cours en cas de paiement incomplet ou d'inscription non validée.

Article 4 – Conditions d'annulation des cours

Toute annulation d'un cours doit être effectuée au minimum 24 heures avant le début de l'activité.

En cas d'annulation moins de 24 heures avant le cours :

- le cours sera considéré comme dû,
- aucun remboursement,
- aucun report,
- aucun avoir ne pourra être accordé.

Toute absence non signalée entraîne la perte du cours réservé.

Article 5 – Cartes, carnets et crédits

Les cartes, carnets et crédits possèdent une durée de validité indiquée lors de l'achat.

Aucun prolongement de validité ne sera accordé, sauf disposition prévue à l'Article 8.

Les crédits non utilisés avant leur date d'expiration sont définitivement perdus et ne pourront donner lieu à aucun remboursement ni compensation.

Article 6 – Abonnements

Les abonnements sont souscrits pour une durée déterminée avec engagement selon la formule choisie.

Aucun remboursement d'abonnement ne pourra être effectué en cours d'engagement.

Aucun report, suspension ou prolongation d'engagement ne sera accepté, sauf cas prévus à l'Article 8.

Article 7 – Résiliation des abonnements

La résiliation anticipée d'un abonnement avec engagement n'est possible que dans les cas suivants :

1. Déménagement

En cas de déménagement à plus de 100 kilomètres du studio, sur présentation :

- d'un justificatif de domicile,

- ou d'un document officiel attestant du changement d'adresse.

2. Impossibilité médicale définitive

En cas d'impossibilité définitive de pratiquer une activité sportive, sur présentation d'un certificat médical explicite.

Dans ces situations uniquement, la résiliation pourra être acceptée après étude du dossier par le studio.

Article 8 – Cas médical

En cas d'incapacité temporaire de pratiquer, un report exceptionnel pourra être accordé uniquement sur présentation d'un certificat médical mentionnant :

- l'impossibilité de pratiquer une activité physique,
- ainsi que la durée précise de l'arrêt.

Le report sera limité à la durée indiquée sur le certificat médical.

Sans certificat médical valable, aucun report, remboursement ou prolongation ne pourra être accordé.

Article 9 – Responsabilité et aptitude physique

Chaque élève déclare être apte à pratiquer une activité sportive.

Le studio recommande vivement de consulter un médecin en cas de doute sur son état de santé.

OLYMPEA POLE STUDIO ne pourra être tenu responsable en cas :

- de blessure liée à une condition médicale non déclarée,
- de mauvaise utilisation du matériel,
- de non-respect des consignes de sécurité données par les professeurs.

Article 10 – Règlement intérieur

Les élèves s'engagent à :

- respecter les locaux, le matériel et les autres participants,
- adopter un comportement respectueux et sécurisé,

- respecter les règles d'hygiène et de sécurité du studio.

Le studio se réserve le droit d'exclure tout participant ayant un comportement inapproprié, dangereux ou irrespectueux, sans remboursement possible.

Article 11 – Retard et accès aux cours

Pour des raisons de sécurité et d'organisation :

- tout retard important peut entraîner le refus d'accès au cours,
- aucun remboursement ou compensation ne sera accordé en cas de retard du participant.

Article 12 – Droit à l'image

Des photos ou vidéos peuvent être réalisées lors des cours ou événements à des fins de communication.

Les participants peuvent demander par écrit à ne pas apparaître sur les supports de communication du studio.

Article 13 – Protection des données

Les informations personnelles collectées lors des inscriptions sont utilisées uniquement dans le cadre de la gestion du studio et ne sont jamais revendues.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ses données personnelles.

Article 14 – Acceptation des CGV

Toute inscription, réservation ou achat effectué auprès d'OLYMPEA POLE STUDIO implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Dernière mise à jour : Juin 2026.